Éducation comparée / nouvelle série, n°21, pp 77 - 105

Enseignement catholique au Bénin: transposition didactique interne ou influences noosphériennes. Cas de l'éducation physique et sportive dans les collèges de Porto-Novo

Mathias Odjoussou
Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport (INJEPS)
Université d'Abomey-Calavi
Bénin
et Centre de Recherche sur l'Education les Apprentissages et la Didactique (CREAD)
Université Rennes 2 Haute-Bretagne
France

RÉSUMÉ

Les programmes scolaires constituent un dispositif majeur des systèmes éducatifs de chaque pays. Incarnation des savoirs légitimes et indispensables, ils représentent le cadre de référence au sein duquel les enseignants doivent s'inscrire pour organiser leur enseignement. Au Bénin, la structuration de l'enseignement est réalisée à partir d'un programme national, l'APC (Approche Par les Compétences), dont la mise en œuvre vise la formation d' « un citoyen autonome, intellectuellement et physiquement équilibré, capable d'entreprendre, de se prendre en charge et d'apprendre tout au long de sa vie ; un citoyen respectueux de la personne humaine, de la vérité et de la démocratie, animé d'un esprit de méthode, de coopération et du goût de la responsabilité, un citoyen gestionnaire des situations de la vie sociale» (MESFP, 2002).

L'Education Physique et Sportive (EPS), à l'instar des autres disciplines du système scolaire béninois, n'échappe pas à cette nouvelle orientation et mise en forme de son enseignement, dont l'un des enjeux majeurs reste l'unité de l'encadrement des élèves (Odjoussou, 2010).

Interrogé, cet encadrement va pourtant révéler une forte disparité suivant le cadre scolaire de sa mise en œuvre, laïque ou religieux catholique.

En effet, la caractérisation de l'enseignement de l'EPS béninoise à partir de sa matrice (Develay, 1998), met en évidence une diversité de conceptions et de pratiques en usage auprès des enseignants, suivant qu'ils interviennent dans un établissement scolaire catholique ou non. L'ensemble des composantes qui structurent cette matrice à savoir, les protocoles qui président à l'enseignement, les modes d'incitation à l'apprentissage, mais surtout le choix des savoirs enseignés, est touché par cette différence de procédure, finalement en lien étroit avec le contexte. Le mécanisme observé place la didactique de l'EPS au cœur d'une contradiction entre d'un côté, les prescriptions formelles du programme établi et diffusé auprès des enseignants, et de l'autre, l'enseignement réellement dispensé dans les écoles catholiques en comparaison à celui observé dans les établissements laïques. Ce double décalage enregistré, interroge le type de rapport – changeant – au savoir, établi par les enseignants suivant le cadre.

Quelles sont l'origine et la nature du processus à la source de ce décalage, mais aussi des disparités qui en résultent ? Relève-t-il simplement du travail des enseignants qui de l'objet prescrit par l'APC, en fait un objet d'enseignement, ou plutôt d'une doublure de mise en forme de l'enseignement catholique ?

A partir d'une analyse de la notion de programme, des faiblesses que présente ce dispositif, mais aussi des influences qui émanent de l'environnement autour du système didactique, l'étude met en évidence l'origine de la diversité du mécanisme à l'œuvre, dans le processus d'élaboration, de transmission et de régulation des savoirs enseignés en fonction du cadre.

MOTS CLÉS

Programme scolaire – Education Physique et Sportive – Enseignement catholique – matrice disciplinaire – noosphère.

ABSTRACT

School curricula are key elements in the education systems of all countries. As the embodiment of legitimate and indispensable knowledge, they constitute the frames of reference within which teachers operate to educate their pupils.

In Benin, the structure of the education system is based on a national curriculum, the APC (Approche Par les Compétences – competency-based

approach), the aim of which is to form "autonomous citizens, well-balanced intellectually and physically, capable of taking initiatives, of taking charge of themselves, and of learning throughout their lives; citizens respectful of other people, of truth and democracy, driven by a spirit of method and cooperation and keen to take on responsibilities, able to deal with all situations of life in the community" (MESFP, 2002).

Physical and sports education is subject, like the other disciplines in the Benin school system, to this new teaching system format and approach, and one of the major issues is the unity of the teaching in schools (Odjoussou, 2010).

Surveys reveal there is nevertheless a considerable disparity in the teaching, according to the school environment in which it is carried out, whether secular or religious (Roman Catholic).

Indeed, the profile of physical and sports education in Benin, starting from its matrix (Develay, 1998), highlights a diversity of conceptions and practices used by teachers, depending on whether they teach in a Roman Catholic school or not.

The components making up the matrix, i.e. the protocols presiding in the teaching, the methods used as incentives for learning, but above all the choice of what is taught, are affected by this difference in procedure, which is ultimately closely related to the context. The procedures observed place the didactics of physical and sports education at the heart of this contradiction between the formal provisions of an established curriculum transmitted to the teaching staff on the one hand, and on the other, the teaching actually dispensed in Catholic schools compared with that observed in secular establishments. This double discrepancy questions the (changing) nature of the relationship with learning, which is instilled by the teaching staff, according to the context.

What are the origins and nature of the process from which this discrepancy and its resulting disparities have arisen? Is it simply the result of the work of teachers as they turn the provisions of the APC into an object of teaching, or rather a duplication of the formatting of Catholic teaching?

From an analysis of the notion of the curriculum, the weakness of this device but also the influences of the environment on the teaching system, our study underlines the origin of the diversity of the procedures in operation, in the process of establishing, transmitting and regulating the subject-matter taught, according to the school environment.

KEYWORDS

School curriculum – Physical and Sports Education – Roman Catholic teaching – disciplinary matrix – noosphere.

INTRODUCTION

Les programmes scolaires sont un dispositif majeur des systèmes éducatifs de chaque pays. Bien que leur perception ait varié en fonction de la période et suivant le contexte, leur utilité et leur pertinence les imposent comme un élément institutionnel crucial, aussi bien pour les politiques (décideurs) que pour les utilisateurs (professionnels, apprenants…). Incarnation des savoirs légitimes et indispensables, les programmes représentent le cadre de référence au sein duquel les enseignants doivent s'inscrire pour organiser leur enseignement, et donc dans une certaine mesure la garantie d'une cohérence des savoirs enseignés.

Au Bénin, l'enseignement en général et celui des disciplines en particulier, est soumis à une mise en forme à partir d'un programme national[1]diffusé dans tous les établissements scolaires et auprès des enseignants. Qu'elle soit privée ou publique, d'origine confessionnelle ou non, aucune structure en contrat avec l'Etat n'échappe à la structuration de l'enseignement qu'elle propose à partir des Instructions Officielles (IO) d'ailleurs perçues comme le gage d'une adhésion aux orientations curriculaires, voire d'une appartenance au système éducatif national.

Malgré cette mise en forme macro-structurelle des contenus, force est pourtant de constater des disparités importantes de conceptions et pratiques d'enseignement entre les structures scolaires d'origine confessionnelle, en l'occurrence privées catholiques, et celles publiques ou privées non confessionnelles. Cette variété de l'offre d'enseignement qui touche l'ensemble des composantes de la matrice des disciplines[2]au programme, soulève une question fondamentale : celle du traitement du curricula officiel adopté et en usage dans les établissements à appartenance religieuse. A cet effet, n'assiste-on pas dans le cadre de ces établissements notamment privés catholiques, à une forme de confessionnalisation des disciplines scolaires non

---

1 Le programme de l'Approche Par les Compétences (APC) introduit au Bénin en 2000 et identifiée sous l'appellation de « Nouveau Programme », a pour finalité de former « *un citoyen autonome, intellectuellement et physiquement équilibré, capable d'entreprendre, de se prendre en charge et d'apprendre tout au long de sa vie ; un citoyen respectueux de la personne humaine, de la vérité et de la démocratie, animé d'un esprit de méthode, de coopération et du goût de la responsabilité, un citoyen gestionnaire des situations de la vie sociale.* » (MESFP, 2002)

2 Référence faite au concept de matrice disciplinaire développé par Michel Develay et renvoyant au « modèle à l'aune duquel il est possible de comparer les conceptions et pratiques d'enseignement » M. Develay, 2004, pp 23)

religieuses ? Autrement dit, qu'est-ce qui génère et justifie les variations de conceptions et pratiques d'enseignement en fonction des cadres d'intervention, confessionnels ou non confessionnels ?

A partir d'un cas singulier, celui de l'Education Physique et Sportive (EPS) au Bénin, l'objet de cet article est d'étudier l'origine et la nature des disparités observées, à travers notamment les divers mécanismes, formels ou non formels en usage auprès des acteurs de l'offre éducatif.

LE CADRE THEORIQUE

Du paradoxe interrogateur à la position du problème

D'un point de vue institutionnel, la mise en œuvre du programme vise à garantir une cohérence interne au niveau des savoirs enseignés, mais également externe entre les disciplines scolaires au regard des objectifs éducatifs et du contexte de la formation (Raulin, 2006 ; Odjoussou 2010). Au Bénin, le processus situe l'enseignement en général et celui de l'EPS en particulier au cœur d'une contradiction entre d'un côté, la structuration dont il fait l'objet à partir des IO, et de l'autre la disparité des conceptions et pratiques d'enseignement qui le caractérise suivant les cadres d'intervention, confessionnels ou non confessionnels. Ce constat soulève la question du programme national comme unique dispositif – ou non –à prendre en considération pour juger la nature des savoirs en usage auprès des enseignants ; en d'autres termes, de l'origine religieuse des écoles comme source d'influence du rapport au savoir des enseignants ou des choix qu'ils opèrent.

Cette préoccupation d'ordre général interpelle singulièrement l'EPS au Bénin dans la mesure où la caractérisation de son enseignement à partir des composantes de sa matrice disciplinaire, révèle en fonction des cadres, confessionnels ou non confessionnels, des disparités majeures en ce qui concerne :

- le recours des enseignants aux protocoles qui président à l'enseignement ;
- les modes d'organisation et de gestion des leçons par les professeurs ;
- la définition chronologique des objectifs de séances et des cycles d'apprentissage ;

- l'adoption par les enseignants de modes d'incitation à l'apprentissage ;
- le recours aux appareils docimologiques ou aux procédures évaluatives.

Si la composante de la matrice de l'EPS que représente la partie expositive[3]apparaît peu touchée, l'ampleur des divergences observées au niveau des autres pôles qui structurent son enseignement, ne manque pas de susciter un questionnement. Il concerne la connotation religieuse que revêt la didactique de l'EPS dans les écoles privées catholiques par rapport aux autres établissements scolaires pourtant soumis au respect des mêmes normes et exigences curriculaires.

Quelle est la source véritable des disparités observées au regard du caractère macro-structurel des contenus, et quelle instance en est à l'origine ? La variation des conceptions et pratiques, résulte-elle de l'effet de la Transposition Didactique ou du type de rapport des enseignantsau savoir sans parler des influences sous-jacentes pouvant peser sur les choix qu'ils opèrent ?

Tel que formulé, ce questionnement renvoie au traitement dont font l'objet les savoirs à enseigner incorporés dans les programmes, aux mécanismes d'influence qui président à leur sélection, sans oublier les stratégies plus ou moins discrètes adoptées par les institutions de l'offre d'enseignement. Il s'agit là d'un ensemble de préoccupations dont nous ferons l'état à la lumière de la théorie anthropologique de la didactique.

A l'origine des divergences de conception et pratiques d'enseignement

L'étude sur la constitution des savoirs incorporés dans les programmes, s'appuie sur le double versant externe et interne de la Transposition Didactique (Verret, 1975), concept central en didactique générale et en didactique des disciplines en particulier.

Définie en son sens strict comme " *le travail qui d'un objet de savoir à enseigner en fait un objet d'enseignement* ", la Transposition Didactique (TD) s'appuie dans son versant interne, sur le choix concret réalisé par les enseignants dans leur pratique quotidienne. A partir des contenus

3 Selon Chervel (1998) il s'agit de la première composante de la discipline qui désigne l'exposition par le maître des contenus de connaissance à dispenser aux apprenants. Develay (2004) la décline tâches à réaliser et en connaissances de tout genre, scientifiques, empiriques, techniques…

de connaissances prescrits dans les programmes, ces derniers effectuent un travail de lecture, de traitement, et d'interprétation des savoirs en vue de les rendre accessibles aux élèves. Le savoir réellement enseigné dans les classes est alors directement lié aux choix des enseignants, à leurs compétences et à leur culture personnelle ; il peut donc ne plus être – à beaucoup d'égards – le même que le savoir initialement désigné pour être enseigné.

Mais avant cette distorsion des savoirs à enseigner qui caractérise la TD interne, le phénomène transpositif s'appuie en amont, pour l'autre de ses versants, sur le mécanisme de sélection des contenus consignés dans les IO. Plusieurs champs scientifiques sont à cet effet mis en correspondance dans la compréhension du choix des savoirs de référence et même des disciplines à enseigner à l'école. Le mécanisme mis en route consiste à déterminer à partir d'une typologie des savoirs et connaissances en usage dans la société, ceux qui se prêtent à une transmission scolaire (Isambert-Jamati, 1995). Il en découle des opérations de tri, de hiérarchisation, de sélection puis de formalisation des savoirs sociaux aboutissant aux IO. Si la conception dominante est de considérer ces sélections comme des décisions objectives référées aux contextes et évolutions scientifiques, nombreuses sont les recherches qui montrent que les règles qui président à ces choix ne doivent pas être considérées comme « *allant de soi* » (Lorca, 2002 ; Forquin, 1989). Un état de la question qui révèle que le versant externe de la transposition didactique est sous forte emprise politique dont on pourrait selon Chevallard (1992) cerner l'origine en interrogeant l'environnement autour du système didactique.

La présence d'influences sous-jacentes dans le choix des savoirs en usage

L'attention portée sur la nature et les traits de l'enseignement dispensé mérite également de s'attarder sur les influences moins formelles et sous-jacentes pesant sur les programmes qui structurent les disciplines scolaires. Autrement dit, en amont de la réflexion didactique qui ordonne le processus de sélection, de formalisation et de diffusion des contenus auprès des enseignants, plusieurs champs scientifiques se conjuguent pour la compréhension des savoirs de référence incorporés dans les IO et à transmettre à l'école. Pour en comprendre le sens et l'orientation au début de chaque année vers le

mois de « septembre », il faut selon Chevallard (1991), interroger l'environnement autour du système didactique.

Selon l'auteur, une première spécification permet d'identifier le système d'enseignement. Ce dernier réunit l'ensemble des systèmes didactiques, mais présente à côté de cela un ensemble diversifié de dispositifs structurels qui favorisent le fonctionnement didactique en y intervenant à différents niveaux[4]. Mais une structuration plus fine de cet environnement, révèle à la périphérie du système d'enseignement nommé « *système d'enseignement stricto sensu* », la présence d'une autre instance essentielle au fonctionnement didactique.

Quelles disciplines retenir à l'école ? Quels savoirs enseigner dans chacune d'elle ? Quelles directives donner aux enseignements de ces disciplines ? Comment en assurer la défense et en préserver l'action éducative en période stable ou de crise ?

L'auteur nomme cette instance la *noosphère* en référence à son sens étymologique qui signifie « *monde de l'esprit et des idées* ». Il la décrit comme une sorte de coulisse du système d'enseignement, véritable *sas* par où s'opère l'interaction entre ce système et l'environnement sociétal. Là se trouvent tous ceux qui, aux avant-postes du fonctionnement didactique, s'affrontent aux problèmes qui naissent de la rencontre avec la société et ses exigences ; là se développent les conflits, là se mènent les négociations, là mûrissent les solutions. Toute une activité ordinaire s'y déploie sous forme de doctrines proposées, défendues et discutées, de productions et de débats d'idées – sur ce qui pourrait être changé et sur ce qu'il convient de faire : c'est la sphère où l'on pense l'orientation et le fonctionnement didactique d'une discipline surtout dans les cas de force majeure. En période de crises où s'accentuent notamment ces activités, la noosphère pallie les insuffisances structurelles du fonctionnement didactique, à travers la mobilisation de voies et moyens susceptibles de garantir l'enseignement de la discipline et sa stabilité même si ces missions se révèlent périlleuses.

4 Le système d'enseignement inclut, par exemple, des moyens multiformes (officiels et officieux) de régulation des flux d'élèves entre les systèmes didactiques, assurant (entre autres fonctions) la fprmation de l'ensemble des systèmes didactiques comme viable (Chevallard, 1985, pp. 24).

La noosphère comme instance de redéfinition ou de négociation des savoirs à enseigner

Les travaux de Leziart (1997) sur l'EPS et la TD, indiquent qu'il n'existe en général aucune structure institutionnelle qui remplisse cette fonction, mais différents lieux appelés « *lieux noosphériens* » exercent une influence sur les choix à opérer dans les disciplines ainsi que sur leurs enseignants. Pour cet auteur, l'un des rôles essentiels de ces instances, est de maintenir le dynamisme d'une discipline tout en préservant un difficile équilibre entre les avancées des connaissances, les demandes des publics scolaires et les exigences de l'école. Ces équilibres ne sont pas en effet secondaires ou formels. Ils justifient l'existence de l'enseignement de la matière lorsque celle-ci est discutée. Au-delà donc de simples orientations nationales données aux enseignements et aux enseignants, c'est du statut et de la légitimité de la discipline au sein du système scolaire dont il est question. Rappelons que la grande majorité des disciplines scolaires connaissent durant leur évolution des périodes de contestations (Chervel, 1998). C'est particulièrement dans ces instants difficiles que la noosphère intervient. Elle produit alors un discours de défense de la discipline tout en garantissant – selon des modalités diverses et variées, formelles et non formelles – la cohérence de son enseignement. Cet enseignement doit en effet être maintenu et stabilisé par tous les moyens, au travers de la mise en évidence de son utilité, de sa nécessité, ou de l'importance de son action éducative en tant qu'exigence de l'institution scolaire, mais aussi des établissements et du besoin de ses publics. En périodes plus stables, la noosphère veille au « *silence des chercheurs* » (ceux-ci se manifestent lorsqu'ils estiment que l'écart entre leurs travaux et ce que l'école enseigne est tel que la discipline est dénaturée) et à « *l'adhésion des enseignants et des parents* » (les options choisies doivent apparaître alors comme intéressantes pour les élèves, adaptées à leurs possibilités, et susceptibles de participer à leur transformation).

Notre position face au problème de la disparité de l'enseignement de l'EPS au Bénin

L'objet d'étude que constitue la disparité des conceptions et pratiques d'enseignement de l'EPS entre les milieux scolaires, confessionnel et non confessionnel, n'a pas suscité un grand intérêt

dans le rang des chercheurs en général et des chercheurs béninois en particulier.

L'état de la préoccupation que soulève cet objet dans le cadre de cette étude, bénéficie en somme de l'éclairage anthropologique du didactique suivant lequel les savoirs disciplinaires, quels qu'ils soient, y compris ceux en usage en EPS dans les milieux scolaires confessionnels, n'existent pas dans un vide social[5]. Ceux-ci relèvent d'instance dont les caractéristiques pourraient renvoyer dans le cas du Bénin à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC).

La structuration de l'environnement institutionnel garant de l'offre éducative de la discipline dans ce pays, révèle en effet la cohabitation de cinq institutions différentes[6] auxquelles reviennent diverses prérogatives et degrés d'influence quant à l'orientation et à la nature des savoirs à enseigner. Par rapport à l'ensemble des autres instances impliquées dans l'enseignement au Bénin, la position de proximité qu'occupe la DEC vis-à-vis du système didactique de l'EPS dispensée dans les écoles catholiques, lui permettrait d'imprimer une marque confessionnelle à la discipline. A la lumière de cette théorie, le décalage entre les deux enseignements de la matière en fonction du cadre, résulte de l'organisation fonctionnelle adoptée par l'institution qui agirait tel un lieu *noosphérien* de façon à infléchir les IO en pesant directement sur les choix opérés par les enseignants dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur intervention. L'emprise exercée par la DEC sur les contenus dispensés en EPS ainsi que leur mode de transmission dans les écoles privées catholiques, se déploierait au travers d'un duo de stratégies développées par l'instance à savoir : l'assujettissement des enseignants de la discipline intervenant dans ses structures et la manipulation des savoirs à enseigner ou déjà enseignés par les professeurs affiliés à ses services.

Suivant ce modèle d'analyse, l'enseignant d'EPS en exercice dans les établissements privés catholiques du pays, incarne un sujet « X » qui appartient à la DEC plus qu'à toute autre institution y compris le

---

5…un savoir n'existe pas *in vacuo*, dans un vide social ; tout savoir apparaît, à un moment donné, dans une société donnée, comme ancré dans une ou des institutions » (Chevallard, 1992)

6 Il s'agit du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (MEPS), de la Direction de l'Inspection Pédagogique (DIP), de l'Institut National de la Formation et de la Recherche en Education (INFRE), et enfin de l'Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport (INJEPS), auquel il faut la Direction de l'Enseignement catholique (DEC).

Ministère en charge de l'enseignement. L'institution « I » incarnée par la DEC serait un dispositif social « total » qui impose à « X » d'occuper les différentes positions « P » qu'elle lui offre. Dans cette institution didactique, l'intention didactique relative aux savoirs à dispenser et aux savoirs dispensés en EPS, est cristallisée en institution ayant vis-à-vis de ce savoir une mission d'enseignement et une mission d'enseigner : un état de chose qui découle du rapport institutionnel créé entre la DEC et l'EPS, et se traduisant par une mise en forme de la discipline par l'instance, différente de celle de référence nationale.

A la Direction de l'Enseignement Catholique « I », sont donc associées les composantes de la matrice disciplinaire de l'EPS « OI » constituant un ensemble d'objets institutionnels, créés et adoptés par l'instance et avec lesquels cette dernière établi un rapport institutionnel. En devenant sujet de « I » en position de « P », les enseignants d'EPS des écoles catholiques « X » s'assujettissent donc aux rapports institutionnels qui vont (re)modeler leurs usages conventionnels des savoirs et objets de leur discipline en usage non conventionnel: un processus qui renvoie au mécanisme de « *manipulation du savoir* » de référence en savoir constitué, jugé en effet plus compatible avec les aspirations de la DEC et les finalités éducatives qu'elle défend et vise pour ses établissements et leurs publics.

Suivant la théorie anthropologique du didactique, la référence macro-structurelle de l'EPS qui spécifie, précise et formalise de façon nationale les contenus de connaissances, superpose donc une référence meso-structurelle qui elle, définit un rapport différent, notamment celui établit par la DEC vis-à-vis de ses structures scolaires confessionnelles, vis-à-vis de ses agents, mais surtout du savoir de référence prescrit dans les IO[7].

Un modèle d'analyse à l'articulation de la sociologie des organisations et de l'anthropologie du didactique

A ce stade, la théorie anthropologique du didactique mobilisée, nous a permis de faire l'état de la préoccupation soulevée afin de

7 Au sein d'une institution « le savoir surgit comme ce qui peut être reconnu en commun par les membres de l'institution, sur la base de leur rapport personnel au savoir par delà les différences qui, d'individu à individu, affectent ce rapport ; plus précisément, c'est la reconnaissance par les sujets d'un rapport officiel au savoir qui permet à la formation épistémologique, donc au savoir et à l'institution, d'exister comme tel » (Chevallard, 1997, pp.101).

positionner la recherche par rapport à la problématique qu'elle pose. Conformément aux hypothèses fortes qui en découlent concernant le statut et le rôle d'influence exercés par la DEC en tant que *lieu noosphérien*, une approche de l'organisation fonctionnelle de l'instance s'impose afin de déterminer quel ensemble de cohérences hiérarchiques tend à s'imposer aux enseignants dans leur pratique d'intervention en milieu d'enseignement catholique. Cette approche se fera à la lumière de la sociologie des organisations.

En articulation de l'anthropologie du didactique et dans la perspective de mener à terme la présente recherche, elle permettra en effet une approche de l'institution que représente la Direction de l'Enseignement Catholique à travers notamment les moyens, officiels et non formels d'action, qu'elle met en œuvre dans le sens d'orienter, d'organiser ou de peser sur l'offre d'enseignement de la discipline dans le milieu concerné.

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'heuristique

La visée de la recherche est de déceler l'origine de la diversité qui caractérise l'enseignement de l'EPS en fonction des cadres d'intervention non confessionnels et confessionnels en l'occurrence catholique, puis d'établir le lien entre cette variation et le rôle de la DEC en tant que lieu noosphérien exerçant une emprise sur les enseignants et les sélections qu'opèrent ces derniers.

Pour ce faire, l'institution à travers l'activité qu'elle mène, a été appréhendée comme le produit d'un mixte où se mêlent prescriptions formelles et processus informels, dans un rapport ayant pour finalité d'influencer le processus didactique mis en jeu par les enseignants de la discipline[8].

Cela suggère une double approche, c'est-à-dire :

- une analyse systémique pour déterminer quel ensemble de cohérences et de finalités hiérarchisées tend à s'imposer aux professeurs à travers la mise en œuvre par la DEC de toutes sortes d'activités relevant de ses attributions officielles comme la prescription d'un référentiel meso-structurel ;

8 « …prescriptions formelles et processus informels s'enracinent dans une structure de pouvoir et des processus d'échanges et de négociations informels pour lesquels elles fournissent à leur tour les arguments et les ressources. » (Friedberg, 1993, pp. 151).

- une analyse stratégique pour comprendre les calculs que font la DEC et ses acteurs qui s'appuient sur des processus officieux ou non formels, ceci dans leur intérêt en vue d'affirmer leur identité religieuse, ou dans l'intérêt de la discipline. Les stratégies et diverses adaptations développées sont étudiées au travers des conceptions des acteurs sur la politique éducative adoptée, et toutes autres activités menées par l'institution pour se doter des moyens jugés nécessaires à la réalisation de ses missions formelles.

Ce double raisonnement a permis de déceler toutes les contraintes ou influences, officielles ou plus discrètes exercées par la Direction de l'Enseignement Catholique, qui pèsent sur l'enseignement de l'EPS dans les établissements.

La démarche d'investigation

Les données empiriques ayant permis de mener la double analyse, systémique et stratégique, ont été collectées grâce à trois techniques d'investigation à savoir : l'analyse documentaire, les entretiens et l'observation directe.

L'analyse documentaire

Deux types de documentations ont été décryptés :

- les textes régissant la DEC et l'ensemble des autres espaces qui structurent l'environnement du système didactique de l'EPS et dont pourrait provenir toute influence de nature à peser sur l'enseignement de la discipline ;
- toute la documentation en usage à la DEC, participant de loin ou de près à la construction des compétences enseignantes des professeurs ou des autres intervenants dans la discipline.

Cette documentation abondante a subi une analyse des contenus thématiques selon les modalités proposées par Huberman et Miles (1991).

L'enquête par entretien semi-directif

Afin de déterminer le sens que les enseignants, la DEC et les autres espaces potentiels d'influences sur l'EPS accordent à leurs activités officielles ou non formelles, des entretiens individuels ont été menés auprès d'un échantillon cible composé de dix acteurs répartis suivant le tableau ci-après.

Tableau N°I : Récapitulatif des corpus dans le cadre des entretiens semi-directifs

Espace de structuration	Personnes interrogées	Fonctions	Titres
Cours Secondaire privé Catholique Notre Dame de Lourdes de Porto-Novo	L'enseignant d'EPS du groupe A L'enseignant d'EPS du groupe C	Enseignant d'EPS Enseignant d'EPS	Personnel d'encadre-ment Animateur d'établisse-ment
DEC Direction de l'Enseignement Catholique	Le directeur général de l'Institution Le secrétaire Général de l'Institution	Directeur exécutif Secrétaire général	Personnel de gestion/En-seignant
INJEPS Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport	le directeur / études formation des cadres de la formation continue le responsable du laboratoire STAPS	personnel d'encadrement personnel d'encadrement personnel d'encadre-ment	Enseignant/Cher cheur Enseignant/Cher cheur Enseignant/Cher cheur
INFRE Institut National de la Formation et de la Recherche en Education	le directeur adjoint de l'Institution la secrétaire générale de l'institution	Directeur adjoint Secrétaire général	Enseignant Conseiller pédagogique
MESFP Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle	le directeur départemental du ministère le directeur exécutif chargé de la mise en œuvre des programmes	Directeur départemental Directeur exécutif	Directeur Conseiller pédagogique
DIP Direction de l'Inspection Pédagogique	l'inspecteur principal en Education Physique et Sportive	personnel d'encadrement	Inspecteur pédagogique

Le corpus des entretiens individuels a fait l'objet d'une analyse de contenu suivant une décomposition de sens classées dans une arborescence de catégories relevant de missions formelles ou d'activités non formelles.

L'observation directe de terrain

L'observation directe a concerné un total de seize (16) séances d'EPS dispensées par deux enseignants, soit huit (8) séances par enseignants à raison de quatre (4) en structures confessionnelles catholiques, et de quatre (4) en structures scolaire non confessionnelles.

A partir d'une grille d'observation, l'observation *in vivo* a permis non seulement de caractériser les disparités en fonction des cadres, mais aussi d'identifier des pratiques en terme de mise en œuvre d'instructions, de directives, ou de recommandations pesant sur les enseignants et/ou leurs sélections.

Traitement des données

Conformément à l'heuristique, les données recueillies grâce aux trois outils d'investigation, ont été traitées de façon à identifier puis évaluer l'ensemble des cohérences hiérarchiques qui pèsent directement ou non directement sur les conceptions et pratiques d'enseignement de l'EPS : une démarche qui a permis de révéler les différences au niveau des composantes de la matrice de la discipline suivant le tableau ci-dessou, puis à terme de mesurer le degré de confessionnalisation de la matière d'enseignement.

Tableau N°II : Structuration de la matrice disciplinaire de l'EPS à partir de ses composantes

	POLE DE STRUCTURATION	**MODELE DE COMPARAISON DES CONCEPTIONS ET PRATIQUES**	**ELEMENTS DE COMPARAISON**
MATRICE DISCIPLINAIRE	Objets de la discipline	Protocoles qui président à l'enseignement	Nature et forme des objets Tenue des objets Usage
	Les modes d'organisation et de gestion des séances La définition des objectifs de cycles ou de séance	Découpage annuel Répartition des groupes Organisation des séances	Noyaux durs d'APSA par niveau : sixième cinquième quatrième troisième seconde
		Mode d'entrée	Evaluation diagnostique

	Les savoirs en usage	dans l'enseignement Gamme et nature des objectifs Gammes des savoirs enseignés Mo	Nombre et nature des objectifs Natures des compétences transmises
	Le type de pédagogie	Mode de transmission des savoirs Mode d'incitation à l'apprentissage	Nombre et types de pédagogie utilisée
	Le mode dévaluation	Appareils docimologiques Procédure évaluative	Forme et nature des appareils Types d'évaluation en usage

RESULTATS ET ANALYSES

L'analyse des données à partir du double raisonnement systémique et stratégique, permet une caractérisation de la Direction de l'Enseignement Catholique en cinq points révélant la nature d'un espace, non seulement de proximité, mais aussi d'influence forte, voire d'emprise sur la mise en œuvre par les enseignants du processus didactique de l'EPS dans les établissements dont l'instance à la gestion.

La proximité de la DEC vis-à-vis du système didactique de l'EPS

L'approche systémique de la DEC à partir de l'analyse des documents officiels portant son organisation et son fonctionnement, rend compte de la nature d'une instance assurant elle-même le recrutement des enseignants devant servir dans le cadre des écoles dont elle assure la gestion. L'étude des conditions d'admission aux postes de professeur d'EPS dans ses écoles, révèle l'importante priorité accordée aux postulants de religion catholique, à défaut, ceux partageant les valeurs de cette religion par rapport aux autres. L'adhésion à ces valeurs est en effet apparue comme un élément déterminant, voire de qualification dans le processus de sélection, bien au-delà de l'expérience ou des compétences professionnelles des candidats. Témoignent de ce mode de fonctionnement, les discours respectivement tenus par le Directeur de l'unique établissement catholique de la ville de Porto-Novo, ainsi que l'un des enseignants

d'EPS postulant à un poste au sein de cet établissement et ayant été recalé.

Suivant la position du premier, « *si les textes qui régissent les recrutements de nos agents ne font pas mention de la nécessité de leur appartenance religieuse ou de leur croyance au catholicisme, il y a l'esprit dans lequel nous dispensons l'ensemble des contenus prévus par le programme. Aussi est-il important pour nous, voire capital que les professeurs adhèrent à cet esprit ou tout au moins le partagent ; sans parler de leur moralité. Vous savez, les directives nationales ne constituent que la matière, le corps ; il y l'esprit dans lequel les savoirs doivent être enseignés et nous estimons pour notre part que tous les enseignants, quoiqu'ils soient qualifiés, ne disposent ou ne sont pas dans cet état d'esprit*[9] ».

Cette position affirmée par le Directeur en sa qualité de premier responsable évaluateur des dossiers de recrutement, est corroborée par l'enseignant du second suivant lequel le seul motif de sa disqualification au poste de professeur au sein de cet établissement, est lié au fait de ne pas avoir le « *statut de baptisé* [10]». A cet effet, les résultats de l'observation directe de terrain articulée à l'analyse documentaire, ne révèlent-ils pas une homogénéité totale du corps enseignant de cet établissement quant à ce critère de « *baptisé* » *ou de « non baptisé » ?*

A défaut d'assurer ou de participer à la formation professionnelle des enseignants d'EPS, ce mode de sélection confère à la DEC le statut d'instance proche du système didactique de l'EPS et jouissant d'une présence forte au sein de ce système grâce notamment à la sélection de l'un des éléments clés qu'elle réalise, à savoir la sélection des professeurs. La proximité de l'institution vis-à-vis de la relation ternaire entre l'enseignant, l'élève et l'objet de savoir, facilite d'ailleurs son rapport aux autres instances impliquées dans l'enseignement en général, et de la discipline en particulier.

9 Séquence de discours tiré de l'entretien réalisé auprès du Père fondateur et Directeur de l'Ecole Notre Dame de Lourdes de Porto- novo le Mardi 18 Mars 2016 Référence EO n°5

10 Entretien réalisé à l'Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport auprès d'un professeur d'EPS ancien postulant au poste d'enseignant au Collège Notre Dame de Lordes de Porto-Novo

La DEC, une instance compatible avec son environnement.

La structuration de l'environnement autour du système d'enseignement, révèle à côté de la DEC, la présence de quatre autres instances impliquées dans l'éducation scolaire au Bénin :

- Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire(MEPS), qui incarne l'institution par excellence, en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'éducation, d'enseignement et de formation ;
- la Direction de l'Inspection Pédagogique (DIP), qui représente l'organe de veille et le garant de la qualité des enseignements dispensés, sans oublier de contrôle et de la gestion de la pédagogie des établissements, a également la mission de formation permanente des enseignants ainsi que la conception, l'expérimentation et la mise en œuvre des approches novatrices en matière de curricula, y compris la production de matériels didactiques dans toutes les disciplines ;
- l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE), qui est un centre public d'ingénierie pédagogique à caractère scientifique, chargé de recherches fondamentales et appliquées en éducation ;
- l'Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport, qui est un institut de formation supérieure en charge de la conception et de l'exécution de la politique de formation de tous les cadres intervenant dans le milieu de l'EPS, à savoir les enseignants, les inspecteurs, les conseillers pédagogiques ainsi que les chercheurs.

Le raisonnement systémique appliqué à cet ensemble d'institutions à partir des textes portant leur organisation, missions et fonctionnement, révèle d'importants chevauchements d'attributions qui avantagent la Direction de l'Enseignement Catholique pour les deux raisons essentielles suivantes :

- son indépendance vis-à-vis du ministère en charge de l'enseignement à la différence des autres institutions qui sont placées sous tutelle ;
- son autonomie financière et administrative qui lui permet une marge de liberté en matière de politique et d'actions éducatives.

Tout en évitant à la DEC un climat conflictuel généré par les chevauchements d'attributions précédemment mentionnés, ces caractéristiques lui assurent une compatibilité avec cet environnement

institutionnel en charge de l'offre, du contrôle et du pilotage de l'enseignement : une condition nécessaire à la mise en œuvre et au développement de ses propres activités ou manœuvres.

La mise en œuvre des procédures d'ajustement et de régulation des savoirs enseignés

Le raisonnement stratégique appliqué à l'institution, permet d'établir une structuration de l'enseignement différente de celle officiellement mise en place au plan national à partir des prescriptions formelles. Ce référentiel parallèle au cadre fixé grâce au programme national et aux textes d'accompagnement, consiste à fournir aux enseignants d'EPS un viatique dans lequel ils doivent s'inscrire pour aborder, organiser et dispenser leur enseignement. Le recours au modèle commun à l'aune duquel l'étude comparative des conceptions et pratiques d'enseignement a été possible, confirme auprès des enseignants investigués, des différences importantes dans le processus didactique suivant leur milieu d'intervention, confessionnel ou non confessionnel.

L'analyse de quatre des cinq composantes qui structurent la matrice disciplinaire de l'EPS, c'est-à-dire le modèle de comparaison des pratiques d'intervention des professeurs, rend compte de la disparité.

- ***Au niveau du protocole qui préside à l'enseignement de l'EPS***

Si les objets de la discipline en usage auprès des enseignants sont apparus identiques dans les deux types de structures, confessionnelle et non confessionnelle, c'est le protocole que définissent ces objets et qui préside à l'enseignement de l'EPS dans un contexte par rapport à l'autre, qui apparaît fondamentalement différent.

Alors que l'intervention en milieu scolaire catholique comprend un accompagnement des apprenants par les enseignants de la salle de classe jusqu'à l'espace de pratique, cet encadrement est limité dans le cadre des établissements non confessionnels à une prise en charge directe sur l'espace d'enseignement. Aux dires des trois enseignants interrogés sur le sujet, cette pratique d'intervention résulte de l'application du règlement intérieur des établissements catholiques suivant lequel tout apprenant surpris dans la cour hors des créneaux

de récréation, s'expose à une sanction[11]. Sans leur être officiellement prescrit, cet *article N°6* du règlement intérieur des écoles secondaires catholiques et auquel les administrations semblent particulièrement attachées, génère une pratique d'accompagnement unanimement adoptée par les enseignants afin de combler un vide juridique : celui des conditions de circulation des élèves d'une salle de classe à l'espace de pratique sportive situé à l'extérieur, sur ou derrière la cour.

L'autre disparité marquante relative au protocole qui préside à l'enseignement de l'EPS en milieu confessionnel par rapport au milieu non confessionnel, est le port de chaîne avec crucifix ou tout autre pendentif ou médaille à caractère religieux, de boucles d'oreilles par les élèves. Alors que le port de ces objets est formellement prohibé à cause du danger qu'il représente pour les apprenants au cours de la pratique des APSA[12], il est autorisé dans le cadre de l'enseignement de la discipline dans les établissements catholiques .A cet effet, la position adoptée par les enseignants investigués s'accorde pour reconnaître une contradiction entre une interdiction collectivement admise inhérente à l'enseignement de la discipline, et une autorisation d'ordre hiérarchique émanant de l'administration des écoles catholiques sous couvert de la DEC. Au-delà des IO, l'enseignement de l'EPS requiert le préalable qui consiste à prévenir tout accident et à garantir l'intégrité physique des pratiquants. Grâce à cette interdiction, cette disposition est apparue fortement relativisée[13]dans les propos d'un des acteurs principaux de l'offre éducative catholique, en la personne du censeur. Suivant ce dernier le port de ces objets ne constitue pas un réel danger étant entendu qu'en plus de vingt ans d'exercice à son poste, jamais aucun accident lié à cette autorisation ne lui a été rapporté. Aussi cette autorisation trouve-t-elle son sens dans l'article N°81 du règlement intérieur de toutes les écoles catholiques, relatif à l'acceptation de tout signe distinctif de l'identité chrétienne à l'exemple des crucifix dans chaque salle de classe.

---

11 Confère l'article N°6 du règlement intérieur des écoles secondaires catholiques qui stipule que « *Tout élève surpris après le temps des récréations dans la cour et plus particulièrement près des vendeuses s'expose à une sanction* »

12 Ce sont l'ensemble des Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA) utilisé comme support d'enseignement de l'EPS par les professeurs

13 Séquence de discours tiré de l'entretien réalisé auprès du Censeur de l'Ecole Notre Dame de Lourdes de Porto-novo le Jeudi 20 Mars 2016 Référence EO n°6

On semble tenir à travers ce constat, l'hégémonie d'un contre-ordre légitimé et collectivement adopté du fait de son origine par rapport à une réglementation à la fois déontologique et prescrite. L'analyse de la situation met en évidence l'affirmation d'une identité religieuse en décalage avec les directives officielles, cependant plus forte que ces dernières en raison de leur compatibilité avec le contexte éducatif dans lequel elle s'exprime. Bien que relevant d'un ensemble d'incohérences hiérarchiques, elle tend malgré tout à s'imposer aux enseignants en exercice dans les établissements d'origine catholique dans leur conception et pratique d'enseignement.

- ***Le mode d'organisation et de gestion des séances***

Les données issues de l'observation et des entretiens permettent de relever à ce niveau des différences majeures au niveau de l'enseignement catholique.

Elles concernent :

- le découpage annuel de la formation en trois trimestres dans l'enseignement catholique contre deux semestres dans les écoles publiques et les écoles non catholiques ;
- la répartition du groupe classe par sexe durant plusieurs activités support d'éducation ;
- les mouvements prières systématiques avant et après les leçons ;

Au sujet du découpage de l'enseignement annuellement dispensé en trois trimestres dans le cas des établissements catholiques, cette conception relève des textes établis par la DEC et diffusés auprès de ses établissements. L'adoption d'un tel découpage par les professeurs en exercice dans ces structures, par rapport au découpage en deux semestres observé dans les structures non confessionnelles, tient pour une part importante du respects crupuleux du calendrier scolaire dans le premier cas par rapport au second. Cet état de choses fait d'ailleurs la bonne réputation des écoles privées catholiques dans la mesure où l'année académique y est perçue plus complète car souvent épargnée par les grèves ou autres mouvements de revendication.

Concernant la répartition par sexe du groupe classe durant de nombreuses activités support d'éducation physique, sans être officiellement prescrite, cette organisation s'inscrit selon les professeurs interviewés dans le cadre de l'*article N°25* du règlement intérieur relatif au rapport entre élèves. Alors qu'en réalité cette règle

prône seulement les valeurs de pudeur et les bonnes mœurs, elle se traduit dans les pratiques d'intervention des professeurs par la répartition par sexe des élèves. On assiste à l'extrapolation d'une loi validée par un contexte qu'on sait favorable au sacré que revêtent le sexe et la sexualité en général, et chez les élèves en particulier.

A propos des mouvements prières systématiques avant et après les leçons, les avis des enseignants interrogés s'accordent pour indiquer qu'ils ne sont pas spécifiques à l'EPS, mais concernent toutes les disciplines qui constituent l'offre d'enseignement. Une analyse fine de ces mouvements prières montre qu'ils ne font pas en réalité partie des protocoles qui président et qui clôturent l'enseignement à proprement parlé, mais font plutôt partie intégrante de la formation des élèves. Témoigne de ce fait la teneur de l'*article N° 81*[14] du règlement intérieur suivant lequel la formation des élèves confiés aux établissements d'enseignements catholiques ne peut se faire sans l'incorporation de cette dimension fondamentale que représentent les prières auxquelles il faut ajouter les messes, les confessions et célébrations, causeries et récollections. Les mouvements prières systématiques sont organisés au nom de la spécificité de l'offre éducative dite intégrale des structures privées catholiques qui prône une formation de l'homme dans ses dimensions intellectuelles, éthiques et bien évidemment spirituelles.

- ***La définition des objectifs***

Le décryptage des objectifs de séance et de cycle d'apprentissage met en exergue ou témoigne dans leur formulation une forte adhésion aux valeurs chrétiennes, même si les finalités adoptées restent identiques dans le cadre des deux structures d'enseignement, catholique et non catholique.

14 Confère à cet effet l'article N°81 du règlement intérieur des écoles secondaires catholiques qui stipulent que : « pour assurer la formation intégrale de ses élèves, l'établissement d'enseignement catholique dont la spécificité est de former l'Homme dans ses dimensions intellectuelles, étiques et spirituelles, organise…

- ***Les savoirs en usage auprès des enseignants et leur mode d'inculcation***

Si les contenus de connaissances à enseigner sont apparus identiques dans les deux cas, la distinction perceptible est l'esprit[15] dans lequel ce savoir est transmis aux apprenants de l'école catholique par rapport à leurs autres homologues. A ce sujet, la dichotomie courante entre l'EPS et le sport trouve d'ailleurs un excellent champ d'analyse et de comparaison.

Au niveau de ce pôle important de l'enseignement, l'autre différence fondamentale constitue le recours au châtiment corporel comme mode d'incitation à l'apprentissage ou comme punition en substitut aux heures de colle observées en établissement non catholiques.

Les procédures évaluatives

A propos des modes d'évaluation en usage, les résultats mettent en évidence le recours des enseignants aux mêmes appareils docimologiques de part et d'autre, définissant ainsi des procédures évaluatives conformes. Une différence apparaît toutefois à propos de la régularité des évaluations formatives. Elles ont une fréquence nettement plus importante au niveau de l'enseignement catholique. Cet état de choses tient pour une part importante du meilleur respect par ces structures du calendrier académique qui correspond à une année scolaire de durée plus longue en enseignement confessionnel qu'en enseignement non confessionnel.

Dans le cadre limité de cet article, ces résultats organisés de façon à comparer les conceptions et pratiques en EPS entre les structures confessionnelles catholiques et non confessionnelles, rendent compte de deux réalités de l'enseignement pouvant permettre les interprétations suivantes.

INTERPRETATIONS

L'analyse du processus mis en œuvre par la DEC dans le cadre de son fonctionnement, révèle le recours de l'instance à des manœuvres non formelles, menées dans le sens de renforcer ses activités officielles en vue de l'atteinte de diverses finalités adoptées. Comme toute action

15 Durkheim (1938) parle de corps du programme pour désigner les contenus de connaissances qui y sont incorporés, mais aussi d'esprit pour désigner le sens et l'orientation qui leur étaiet donnés.

collective, ce fonctionnement apparaît comme le résultat d'un mixte mêlant les directives nationales aux processus internes non formels, voire informels (Crozier et Friedberg, 1992). Les IO structurant l'enseignement de l'EPS ne régissant pas toutes les activités d'intervention des enseignants et n'indiquant à cet effet que quelques points de repères, apparaissent des jeux et stratégies menés par la DEC avec pour enjeu l'affirmation d'une identité religieuse, en l'occurrence chrétienne catholique de l'offre d'enseignement proposé. Témoigne de ce mixte d'activités, l'adoption d'un règlement intérieur commun à toutes les structures privées catholiques, toutefois différent du règlement intérieur des autres établissements au niveau national. L'analyse de contenu de ce référentiel établit par l'institution, met en évidence des formes d'interprétations d'articles et diverses recommandations qui viennent épauler, compléter, parfois contredire les directives officielles. L'exemple de l'*article N° 81*[16]de ce règlement qui dans son interprétation ou prolongement autorise en EPS le port de chaînes, de colliers ou encore de boucles d'oreilles à caractère religieux en dit long. Il en est de même dans le protocole qui préside à l'enseignement de la discipline, de l'accompagnement systématique des élèves sur l'espace de pratique, assuré notamment par les enseignants en exercice en milieu confessionnel par rapport aux autres. Il en résulte les disparités observées à partir des composantes de la matrice disciplinaire de l'EPS dans un cas par rapport à l'autre, et qui autorisent de tirer certaines conclusions et de pouvoir mener quelques réflexions.

L'existence de deux référentiels, meso-structurel local et macro-structurel national

Les variations concordantes de conceptions et de pratiques d'enseignement de l'EPS suivant des structures scolaires, indiquent à côté des instructions officielles, l'existence d'une mise en forme localisée de contenus, c'est-à-dire d'une référence curriculaire à partir desquelles les enseignants intervenant dans les établissements catholiques abordent, organisent et dispensent leur cours. A cet effet

16 Confère à cet effet le dernier de l'article N°81 du règlement intérieur des écoles secondaires catholiques qui stipulent que : « …. Le pour assurer la formation intégrale de ses élèves, l'établissement d'enseignement catholique dont la spécificité est de former l'Homme dans ses dimensions i

les concordances sont-elle dues au fait que ces enseignants sont concernés en fonction du contexte par des contingences locales identiques, développées par la DEC ?

La prédominance du référentiel meso-structurel par rapport au réferetiel macro-structurel

La caractérisation des conceptions et pratiques d'enseignement en usage chez les professeurs à partir de la matrice disciplinaire de l'EPS, ainsi que leur justification des choix opérés dans les établissements catholiques, renvoient pour une part très importante au référentiel meso-structurel. Les données du contexte local, *à contrario* des données du contexte national, sont fortement mobilisées et sollicitées comme éléments de justification des conceptions et pratiques comme le démontre la nature des composantes de la matrice disciplinaire.

DISCUSSIONS

La double analyse systémique et stratégique de la Direction de l'Enseignement Catholique, révèle les caractéristiques d'une instance non seulement de proximité vis-à-vis du système didactique de l'EPS, mais aussi d'interactivité forte avec ce système. L'un des éléments clés de ce système est la sélection des professeurs ainsi que la compatibilité avec l'environnement institutionnel de pilotage de l'action éducative. Cet état de choses assure à la DEC son rôle d'interface de truchement et de tri entre les prescriptions formelles et les savoirs à enseigner par les intervenants. Ces caractéristiques positionnent la DEC aux avant-postes du fonctionnement didactique de chaque discipline enseignée, de l'EPS en particulier, pour laquelle elle construit conjointement aux prescriptions nationales un viatique de savoir-faire mis à disposition des enseignants. Avec ce processus officiel de pilotage et de régulation de l'offre d'enseignement catholique, il faut compter avec le mécanisme d'orientation et de contrôle de l'enseignement de la discipline, voire de son système didactique grâce aux manœuvres non officielles qui viennent épauler les missions formelles. Ses caractéristiques qui se confondent à celles d'un lieu noosphérien, permettent ainsi à l'institution de structurer différemment l'EPS et son enseignement afin d'en obtenir un modèle de finalité conforme à celle nationalement adoptée, mais d'esprit et de matrice en plusieurs points

différents. L'influence, voire l'emprise exercée sur les choix grâce aux manœuvres adaptatives venant épauler les missions officielles de la DEC, justifie les variations de conceptions et pratiques d'enseignement en usage auprès des intervenants en fonction du cadre confessionnel catholique ou non confessionnel.

Confessionnalisation ou pas de l'Education Physique et Sportive

Si les résultats indiquent une forte " estampillation " religieuse des composantes de la matrice disciplinaire de l'Education Physique et Sportive, cette connotation épargne en grande partie l'une des composantes essentielles que sont, les savoirs réellement enseignés. Dans le détail de traitement de l'activité enseignante, la référence au plan prescriptif national semble être à ce niveau encore de mise. A ce propos, en attendant qu'une étude plus afférente à cet objet, ne vienne précisément évaluer le degré de confessionnalisation de la matière d'enseignement dans les établissements catholiques, nous évitons pour notre part tout jugement hâtif en ne parlant que de confessionnalisation partielle de l'EPS.

CONCLUSION

Au regard des résultats et de leur interprétation, il ressort que la structuration de l'enseignement en général et d'une discipline en particulier à partir d'un programme précisément défini, ne constitue pas le seul domaine à prendre en considération pour juger l'unité ou la diversité des savoirs enseignés. Outre la référence aux Instructions Officielles nationalement adoptées ou au phénomène transpositif perçu comme le niveau micro-structurel, il faut en effet intégrer le mécanisme ou le processus d'influence mis en œuvre par les lieux noosphériens au sein d'une noosphère : instance essentielle au fonctionnement du système didactique des disciplines enseignées dans le cas de la présente étude par la Direction de l'Enseignement Catholique. Les disparités de conceptions et pratiques d'enseignement observées dans le cadre de l'EPS au Bénin entre les établissements catholiques et les structures non confessionnelles, mettent en évidence la création et le développement par les acteurs des offres d'enseignement religieux, de références curriculaires meso-

structurelles locales conjointement aux références curriculaires macro-structurelles nationales. Sans être au fondement du projet éducatif, ce référentiel d'intervention local qui s'identifie à une culture religieuse, superpose le référentiel national, voire le prédomine comme dans le cas de l'EPS au Bénin. Si l'adhésion des enseignants à ce processus de valorisation des savoirs religieux est obtenue ou contrainte par l'influence exercée par la DEC, il se pose toutefois la question de la pertinence ou plutôt de la non validité de ce processus au regard de la diversité de l'enseignement qu'il engendre. Peut-on l'inscrire au titre d'une dynamique de l'enseignement, ou dans un processus de confessionnalisation des disciplines scolaires, en l'occurrence de l'EPS ? Une approche fine des conditions de mise en œuvre de ce mécanisme, sans oublier la valeur des résultats auxquels il parvient en comparaison de ceux d'un programme officiel, est indispensable pour mener cette démarche. Elle fera l'objet de notre préoccupation lors de travaux à venir.

Bibliographie

BRIOT, M. (1999). Les stratégies des enseignants d'EPS dans le choix de leurs contenus d'enseignement. *Revue française de pédagogie*, octobre-novembre-décembre, 129, 73-85.

BAUX, S. (2006). L'Eglise catholique, l'Etat et le fait scolaire au Burkina-Faso. Cahier de la recherche sur l'éducation et les savoirs, 5, 273-296.

CHEVALLARD, Y. (1999). Analyse des pratiques enseignantes en théorie anthropologique du didactique, *Recherches en didactique des mathématiques*, , vol 19, n°2, p. 221-226.

CHEVALLARD, Y. (1992). *La transposition didactique du savoir savant au savoir didactique.* Paris : La pensée sauvage

CHERVEL, A. (1998). *La culture scolaire. Une approche historique.* Paris : Belin

CHERVEL, A. (1994). Les humanités classiques et la genèse de la notion de programme *in Qu'est- ce qu'un programme d'enseignement ?* (pp13-25) Paris : CNDP et Hachette Education.

DEVELAY, M. (2004). *De l'apprentissage à l'enseignement, pour une épistémologie scolaire*. Paris : ESF

DEVELAY, M. (1991). Discipline et « matrice disciplinaire, *Cahiers pédagogiques*, novembre, N°298, p. 25-27.

DJINANDOU, R. (1978). Pour une Education Physique et Sportive cohérente à l'école en République Populaire du Bénin (mémoire de fin de stage d'inspectorat) Dakar Sénégal, 1978

FORQUIN, J-C. (1991). Savoirs scolaires, contraintes didactiques et enjeux sociaux, *Sociologie et société*, (b), vol XXIII, n°1, printemps, p. 25-39.

KLEIN, G., SAN-JOSE, A. (1998). Le poids des contextes sociaux sur les représentations du curriculum, *in* STAPS, N° 45, 1998.

LANOUE, E. (2004). Les écoles catholiques et la construction des identités scolaires en côte d'Ivoire : entre aide humanitaire et développement moral, in de suremain C-E, Bonnet D. (dir), l'enfant du développement, Autrepart, N°72 p., Paris, les Presses de Sciences Po.

LEZIART, Y. (1997). Savoir savant et transposition didactique en éducation physique et sportive, *STAPS*, février, 1997, n°48, p.59-70.

ODJOUSSOU, M. (2003). *EPS au Bénin : offre d'une discipline, réalités en matière de pratiques physiques d'un milieu* (mémoire de Master II en STAPS). Université Rennes 2 Haute Bretagne, Rennes.

ODJOUSSOU, M. (2010). *La structuration de l'enseignement de l'EPS au Bénin à partir d'un Nouveau Programme : Enjeu d'une mutation et mutation d'un enjeu* (Thèse de doctorat en STAPS). Université Rennes 2 Haute Bretagne, Rennes.

RAULIN, D. (2006). *Les programmes scolaires. Des disciplines souveraines au socle commun*, Paris, Ed. Retz, 2006.

TERRISSE, A. (2001). Les références aux savoirs *in* A ; Terrisse (Ed.), *Didactique des disciplines.* Bruxelles : De Boëck & Larcier S.A. (a), 161 p.

TONOUKOUEN, N. (1994). Evolution de l'EPS au Bénin *in Bulletin de liaison et d'informations scientifiques de l'AFRAPS*, N° 2 Nouvelle série pp. 24-34.

WOLFS, J-L. (2008). Education, religion et laïcité. Regards croisés et enjeux dans les pays du Sud et du Nord, Education compare, Vol 1 Tome 2.